

PRESENTATION DE VIVRE AUTONOME 41

Ce service est dédié à toutes les personnes en recherche d'informations et de conseils sur les droits, les prestations, les aides, les services et les dispositifs dédiés aux personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge et/ou du handicap.

C'est un lieu « ressource » où vous aurez accès à des informations actualisées, précises et pratiques pour favoriser par exemple le maintien à domicile. Vous pouvez ainsi obtenir la liste des services à la personne à domicile (aide à domicile, livraison de repas, téléassistance, coiffeur, livraison de course, transport accompagné...), mais aussi celles des professionnels de santé, des services ou des dispositifs, des associations agissant auprès de ces deux publics, des ateliers de préventions santé, des accueils de jour, des hébergements temporaires...

Ce service favorise aussi les liens avec les différents acteurs professionnels.

A titre d'exemple, vous êtes confrontés à un administré âgé et/ou handicapé se mettant en danger, Vivre autonome 41 peut vous aider à :

- vous mettre en lien avec les services sociaux du Conseil général ou d'autres organismes pour mettre en place l'accompagnement social adapté à la situation,
- vous accompagner dans une démarche de signalement pour des situations préoccupantes concernant vos concitoyens.

D'autre part, des accueils conseils personnalisés de proximité sont en place depuis 2014.

Pour **le Sud du département** sur 8 communes :

CONTRES, DHUIZON, LAMOTTE-BEUVRON, MONTRICHARD, NOYERS-SUR-CHER, ROMORANTIN-LANTHENAY, SALBRIS, SELLES-SUR-CHER.

Pour **le Nord et le Centre du département** sur 9 communes :

BLOIS, FRETEVAL, MONDOUBLEAU, MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, ONZAIN, OUZOUEUR-LE-MARCHE, SAINT-LAURENT-DES-EAUX, SAVIGNY-SUR-BRAYE et VENDOME.

Si vous êtes interpellés sur des questions relatives à des problématiques liées au grand âge et/ou au handicap, ce dispositif peut vous aider à apporter des réponses à vos concitoyens, n'hésitez pas à les contacter.